

**AVIS PUBLIC**

**PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT R.R.1562.062**

Avis est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 6 septembre 2022, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement suivant :

R.R.1562.062 modifiant le Règlement de zonage refondu R.R.1562 afin de permettre les usages résidentiels dans la zone RM20-398.

Ce règlement est entré en vigueur le 20 septembre 2022, date inscrite au certificat de conformité et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement où il peut être consulté.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord,

---

M. Marc-Aurèle Aplogan  
Secrétaire d'arrondissement  
Le 21 septembre 2022